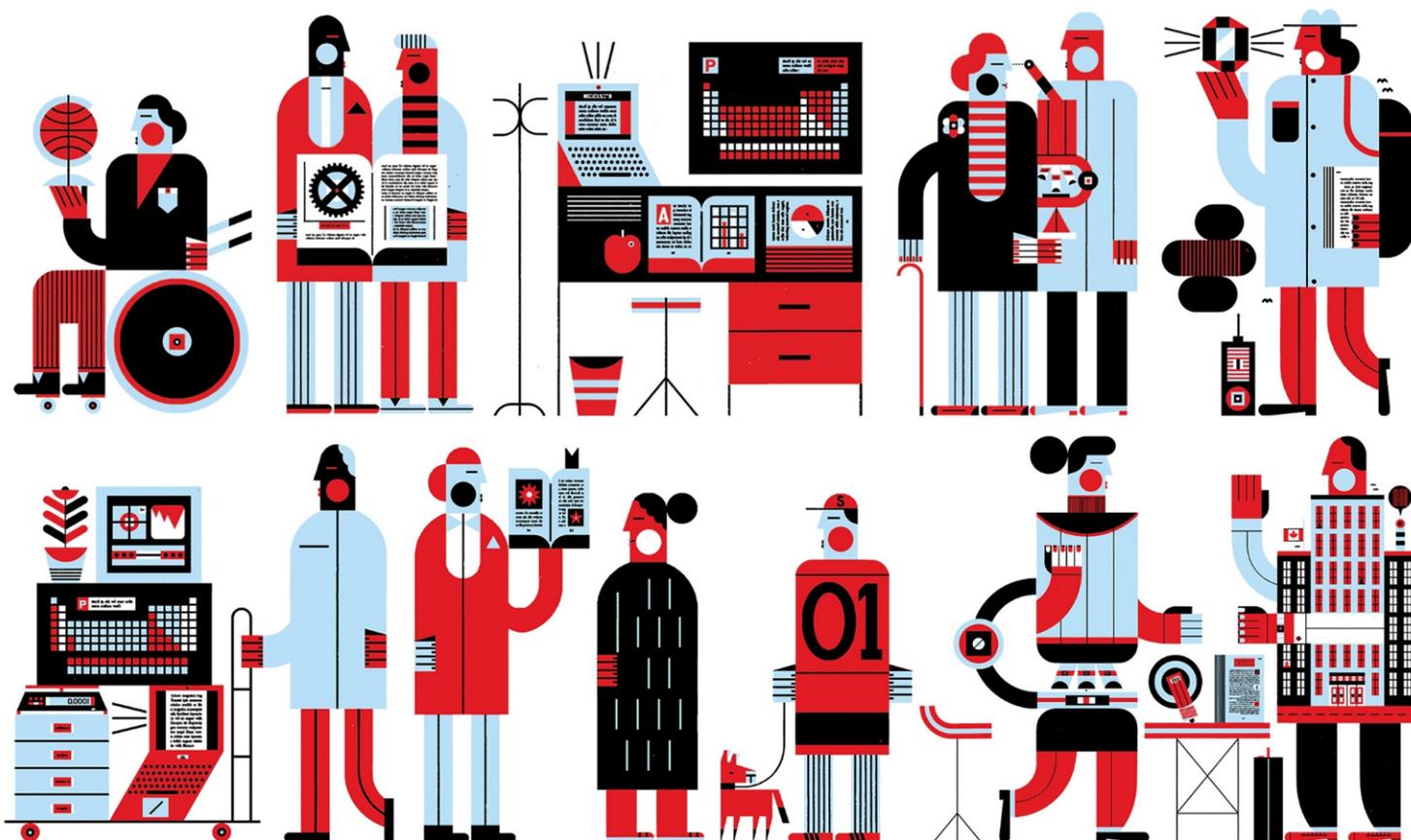


# Plan sur l'accessibilité du CRSNG

## Rapport sommaire des consultations

Aout 2023



Also available in English under the title:  
NSERC's Accessibility Plan  
Summary Report on Consultations

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec :  
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada  
[nserc-crsng.gc.ca](http://nserc-crsng.gc.ca)

© sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre  
de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie, 2023.

No de cat. NS3-103/2023F-PDF (fichier PDF, français)  
ISBN : 978-0-660-49347-3

## Table des matières

<b>Remerciements</b> .....	5
<b>Introduction</b> .....	5
<b>Méthodologie</b> .....	5
<b>Obstacles auxquels se heurtent les scientifiques en situation de handicap</b> .....	6
<b>Programmes, services et politiques du CRSNG</b> .....	7
<b>Accès à l'information et communications entre le CRSNG et sa communauté</b> .....	7
<b>Prestation des services</b> .....	7
<b>Politiques des organismes</b> .....	7
<b>Recherche en SNG</b> .....	8
<b>Culture de recherche en SNG</b> .....	8
<b>Réalisation de travaux sur le terrain et en laboratoire</b> .....	8
<b>Accessibilité des réunions et des conférences</b> .....	8
<b>Réaction face aux obstacles identifiés</b> .....	9
<b>Manque de connaissances sur les handicaps</b> .....	9
<b>Préjugés des pairs évaluateurs</b> .....	9
<b>Politiques, programmes et plateformes de candidature</b> .....	9
<b>Culture de recherche en SNG</b> .....	10
<b>Travail sur le terrain et en laboratoire</b> .....	11
<b>Mesures proposées pour aplanir ces obstacles</b> .....	11
<b>Programmes, services et politiques du CRSNG</b> .....	11
<b>Accès à l'information et communications entre le CRSNG et sa communauté</b> .....	11
<b>Prestation des services</b> .....	12
<b>Politiques des organismes</b> .....	12
<b>Recherche en SNG</b> .....	13
<b>Culture de recherche en SNG</b> .....	13
<b>Couts directs de la recherche</b> .....	13
<b>Accessibilité des réunions et des conférences</b> .....	13
<b>Réalisation de travaux sur le terrain et en laboratoire</b> .....	13
<b>Réactions face aux mesures proposées</b> .....	13
<b>Culture de recherche en SNG</b> .....	13
<b>Politiques et programmes du CRSNG</b> .....	14

<b>Nouveautés et améliorations proposées aux pratiques de prestation de services du CRSNG .....</b>	<b>15</b>
<b>Réunions et conférences .....</b>	<b>15</b>
<b>Autres thèmes ressortant des consultations .....</b>	<b>16</b>
<b>Importance des termes utilisés .....</b>	<b>16</b>
<b>Absence de consensus sur la collecte de données .....</b>	<b>17</b>
<b>Poursuite des consultations .....</b>	<b>17</b>
<b>Formation de la relève .....</b>	<b>17</b>
<b>Reddition de comptes, suivi et ressources .....</b>	<b>18</b>
<b>Élargissement de notre champ d'action .....</b>	<b>18</b>
<b>Prochaines étapes .....</b>	<b>19</b>
<b>Bibliographie .....</b>	<b>20</b>
<b>Annexe A : Acronymes et sigles.....</b>	<b>21</b>
<b>Annexe B : Consultations : Questions de réflexion .....</b>	<b>22</b>

## Remerciements

Le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) remercie toutes les personnes ayant pris le temps de participer aux consultations pour leurs observations et commentaires judicieux. Vos contributions orienteront nos efforts pour prévenir et éliminer les obstacles dans la conception et la prestation de nos programmes et services d'ici 2040, particulièrement pour les personnes en situation de handicap.

Toute personne intéressée à formuler d'autres commentaires sur le premier [Plan sur l'accessibilité du CRSNG](#) est invitée à le faire en suivant [les instructions sur notre site Web](#).

## Introduction

Après avoir recensé<sup>1</sup> les principaux obstacles et mesures d'atténuation, l'équipe Stratégie en matière d'équité, diversité et inclusion du CRSNG a lancé un processus de consultation (voir l'annexe B) sur la conception et la prestation des programmes et services.

Le personnel du CRSNG a procédé à des consultations ciblées pour valider, développer et enrichir la liste d'obstacles et de mesures. Les consultations auprès de personnes en situation de handicap sont une obligation centrale<sup>2</sup> pour les organisations sous réglementation fédérale chargées de développer un plan sur l'accessibilité.

Divers organes directeurs et groupes de travail du CRSNG ont formulé des observations, surtout sur les mesures d'atténuation proposées. Certaines personnes ont également suggéré une liste d'interlocuteurs potentiels. Le présent rapport porte sur les idées recueillies dans le cadre des consultations externes ciblées, lors desquelles les personnes rencontrées ont raconté leurs propres expériences, commenté les obstacles recensés par le CRSNG et suggéré d'autres mesures.

## Méthodologie

La liste de personnes invitées à participer a été établie à partir d'une liste existante de personnes-ressources et en consultant des publications relatives à l'accessibilité en recherche et des organismes travaillant auprès des personnes en situation de handicap ou défendant leurs droits. Le CRSNG a également misé sur l'effet boule de neige : dans le courriel initial, les destinataires étaient invités à transmettre l'invitation à des collègues ayant une certaine connaissance de l'(in)accessibilité des sciences naturelles et du génie (SNG) en raison de leur propre expérience d'un handicap, de leurs activités de défense des intérêts des personnes en situation de handicap ou de leurs recherches susceptibles d'aider ces dernières.

Les premières réactions à cette prise de contact ont été très positives : la majorité des personnes participantes ont opté pour une entrevue, et beaucoup d'entre elles se sont dites

---

1. Ce travail préparatoire était fondé sur l'information recueillie par le Comité consultatif sur l'élimination des obstacles à l'accessibilité du Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) et par le Comité consultatif externe sur l'accessibilité et le capacitisme systémique des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC). Les résultats d'autres consultations du CRSNG et une revue de la littérature ont donné d'autres indications sur les obstacles propres aux sciences naturelles et au génie.

2. Sous « Consultation », la *Loi canadienne sur l'accessibilité* (LCA) précise ce qui suit : « [L'entité réglementée] prépare le plan initial et les plans subséquents en consultation avec des personnes handicapées. »

disposées à répéter l'expérience. Les discussions se poursuivent, mais la majeure partie de l'information a été recueillie entre octobre et décembre 2022.

Pour bien saisir toute la diversité du groupe ayant participé à ces consultations ciblées, nous avons invité chaque personne à remplir le [formulaire de déclaration volontaire des trois organismes](#). Des 17 personnes rencontrées, 12 ont rempli le formulaire. Malgré tous nos efforts pour ratisser large, bon nombre de handicaps n'étaient pas représentés; les réponses faisaient état de limitations d'activité pour des raisons de mobilité, d'audition, de communication, de vision, de santé mentale et de dextérité (certaines personnes ont listé plusieurs handicaps). Toutes les personnes s'identifiaient comme hétérosexuelles, aucune ne mentionnait être d'ascendance autochtone et une seule personne indiquait avoir le français comme langue principale (première langue apprise à la maison et encore parlée). Pour la suite de ses travaux sur l'accessibilité et les prochaines versions de son plan en la matière, le CRSNG prêterait une attention particulière à la diversité des personnes consultées.

Le tableau suivant présente un survol de certaines caractéristiques démographiques des personnes ayant participé aux consultations ciblées.

**Tableau 1 : Résumé des données de déclaration volontaire des répondantes et des répondants**

Questions	Handicap		Genre <sup>3</sup>		Minorité visible	
	Oui	Non	Homme	Femme	Personne blanche	Autre <sup>4</sup>
Nombre de réponses	6	6	6	6	10	2

Les commentaires ont été recueillis de deux façons : 1) un questionnaire en ligne qui pouvait être rempli anonymement; 2) une entrevue individuelle avec un membre de l'équipe Stratégie en matière d'EDI du CRSNG. Une présentation PowerPoint résumant les obstacles recensés par le CRSNG, ainsi que certaines des mesures proposées pour prévenir et éliminer ces obstacles, a été acheminée à chaque personne avant leur entrevue. On leur a demandé leur avis sur les obstacles présentés et les oublis éventuels, ainsi que sur les priorités à privilégier au CRSNG. La même approche a servi pour la discussion sur les mesures proposées. Les questions, qui visaient à structurer les entrevues, leur ont été fournies à l'avance; ceci dit, les discussions se faisaient de manière informelle.

## **Obstacles auxquels se heurtent les scientifiques en situation de handicap**

Les obstacles mentionnés dans le document de consultation étaient grosso modo liés aux programmes, services et politiques du CRSNG (interactions entre les scientifiques et le CRSNG), ainsi qu'à la recherche en SNG de manière plus large.

---

3. On pouvait choisir entre sept identités de genre ou inscrire sa propre réponse en choisissant « Je ne m'identifie à aucune option proposée » ou « Je préfère ne pas répondre ». Les deux seules réponses sélectionnées ont été « Homme » et « Femme ».

4. Les deux personnes qui ne s'identifiaient pas comme blanches ont indiqué à quel groupe elles s'identifiaient. Vu ce très petit nombre, nous ne divulguons toutefois pas leurs réponses dans le but de préserver leur anonymat.

## **Programmes, services et politiques du CRSNG**

### **Accès à l'information et communications entre le CRSNG et sa communauté**

Certains points à améliorer ont été mentionnés : plus grande transparence en ce qui a trait aux mesures d'adaptation offertes; accessibilité du site Web et des documents du CRSNG (niveau AA des Règles pour l'accessibilité des contenus Web [WCAG 2.0]); mise en page appropriée pour le matériel de communication comme les présentations PowerPoint (police, contraste de couleurs, etc.).

### **Prestation des services**

Trois grands obstacles ont été recensés. Premièrement, les plateformes de candidature du CRSNG ne sont pas entièrement accessibles pour les personnes candidates ou les membres de comités d'évaluation qui se trouvent en situation de handicap auditif ou visuel.

Deuxième obstacle : l'approche du CRSNG quant aux « retards » dans les travaux et la diffusion des résultats. Cette approche vise à tenir compte du fait que certaines situations peuvent nuire à la productivité des scientifiques, qui sont invités, dans leur demande, à donner des explications et des dates pour tout retard important dans leurs activités de recherche ou de diffusion des résultats (voir les [Politiques et lignes directrices sur les contributions à la recherche et à la formation](#)). Le but est d'amener les membres du comité à tenir compte des répercussions de telles situations sur la productivité, mais la personne candidate est parfois contrainte de révéler des renseignements personnels qui pourraient l'exposer à certains préjugés dans le processus d'évaluation.

Est en quelque sorte lié à cet obstacle le fait que les processus d'évaluation du CRSNG ne contextualisent pas les réalisations dans une perspective de possibilités (par exemple, une personne en situation de handicap n'aura parfois que des occasions limitées de participer à certains types d'activités, comme des conférences à l'étranger; elle peut aussi devoir travailler à temps partiel, ce qui aura des répercussions sur ses collaborations avec du personnel hautement qualifié [PHQ], son historique de publication, etc.).

Enfin, la plupart des possibilités de financement offertes par le CRSNG sont assorties d'échéances strictes, ce qui représente un obstacle pour les personnes qui pourraient avoir besoin d'un peu plus de souplesse à ce chapitre.

### **Politiques des organismes**

Les dépenses liées aux mesures d'adaptation en recherche sont admissibles, mais ne donnent droit à aucun financement supplémentaire; il reste ainsi parfois moins de fonds pour d'autres activités liées à la recherche (comme l'embauche de PHQ), qui doivent alors être sacrifiées.

Certains critères d'admissibilité, par exemple pour les bourses de recherche de 1<sup>er</sup> cycle (BRPC), pourraient exclure les personnes en situation de handicap. Plus précisément, les [critères d'admissibilité des BRPC](#) indiquent que pour détenir une bourse, il faut « travailler à temps plein à des activités de recherche et développement dans [son] domaine de recherche pendant la durée de [la] bourse ». On précise aussi que le CRSNG « ne rembourser[a] pas l'établissement pour toute période où [l'étudiante ou l'étudiant a] travaillé à temps partiel ». Les personnes en situation de handicap qui ne peuvent travailler à temps plein peuvent s'en trouver pénalisées.

## **Recherche en SNG**

### **Culture de recherche en SNG**

La recherche scientifique est une activité exigeante qui peut donner lieu à diverses attentes et idées reçues, par exemple un impératif de productivité élevée et continue et un horaire de travail à temps plein. Le financement obtenu par une personne pour mener des travaux de recherche peut aussi avoir des répercussions considérables sur sa carrière, par exemple pour l'obtention d'un poste de professeur.

### **Réalisation de travaux sur le terrain et en laboratoire**

Les lieux de travail physiques peuvent représenter un défi pour les scientifiques en situation de handicap. Il faudra parfois réaménager un laboratoire pour faciliter les déplacements en toute sécurité ou l'accès à l'équipement de sécurité (laveur d'yeux, douche d'urgence, hotte, etc.). Ces travaux peuvent entraîner des retards supplémentaires pour les chercheuses et les chercheurs. Le travail sur le terrain, pour les géoscientifiques par exemple, peut également présenter de nombreux obstacles pour les personnes en situation de handicap. De plus, certaines personnes peuvent avoir des idées préconçues sur les capacités de leurs collègues en situation de handicap et le travail sur le terrain, ce qui peut les pousser à les exclure de certains projets. Enfin, d'autres réalités de la recherche peuvent représenter des obstacles : les processus d'expérimentation et d'essai, souvent faits d'échecs répétés, peuvent avoir un effet négatif sur la santé mentale; les voyages en région éloignée et les longs horaires de travail sur le terrain peuvent priver les chercheuses et les chercheurs de leur structure de soutien habituelle, ce qui peut causer des problèmes de santé.

### **Accessibilité des réunions et des conférences**

Les déplacements pour assister à des conférences sont souvent plus chers pour les personnes en situation de handicap, et les coûts (lorsqu'ils sont directement liés aux activités de recherche) doivent être couverts avec les fonds de recherche existants. Les membres de la communauté de la recherche qui ont besoin d'accompagnement doivent généralement couvrir le salaire (à moins d'avoir accès à de l'assistance financière pour ces dépenses, ou de pouvoir compter sur une personne bénévole ou une ou un proche), les déplacements et l'hébergement de la personne accompagnatrice, et parfois les frais d'inscription à l'évènement. Ces dépenses grugent des fonds qui seraient autrement consacrés à la recherche (et à l'embauche de PHQ). L'organisation de ces événements ne tient pas toujours compte des besoins d'accessibilité, omettant par exemple de fournir un service d'interprétation en langue des signes ou des panneaux en braille. De même, l'endroit n'est pas toujours choisi en fonction de critères d'accessibilité physique et d'acoustique des salles de conférence. Dès lors, certaines personnes peuvent renoncer à assister à l'évènement ou être exclues par des collègues qui croient qu'elles ne pourront pas participer en raison du manque de considération des facteurs limitants.

La pandémie de COVID-19 et les restrictions sur les déplacements qu'elle a entraînées ont mené à la tenue d'évènements virtuels, ce qui a ouvert de nouvelles possibilités pour les scientifiques en situation de handicap. La levée des restrictions pourrait signifier le retour aux évènements sur place, et une fois de plus à l'exclusion des personnes en situation de handicap.

## **Réaction face aux obstacles identifiés**

### **Manque de connaissances sur les handicaps**

Les idées reçues sur les personnes en situation de handicap, particulièrement leur représentation comme un groupe homogène, faisaient partie des obstacles qui ne figuraient pas dans la présentation. Pendant les consultations, l'utilisation des mots « scientifiques (ou personnes) en situation de handicap » soulevait souvent la question suivante : « De quel handicap parle-t-on? » Il a été mentionné que certains handicaps se heurtent à davantage de préjugés et que l'âge d'apparition peut être un bon indicateur des effets d'un handicap sur la vie d'une personne. Certaines personnes se sont dites mal à l'aise à l'idée de parler des obstacles auxquels font face les personnes en situation de handicap, puisque ces obstacles peuvent varier d'une personne à l'autre, selon le handicap ou d'autres circonstances personnelles. D'autres ont tenu à préciser qu'il ne s'agissait que de leur propre point de vue et qu'elles ne pouvaient s'exprimer pour des personnes ayant d'autres handicaps; elles ont demandé si le CRSNG rencontrait suffisamment de gens pour couvrir un large éventail de conditions.

D'autres exemples du manque de connaissances sur les personnes en situation de handicap ont aussi été portés à notre attention : les idées préconçues sur leurs capacités, leurs besoins ou leurs préférences (dont elles sont les mieux placées pour juger) et le fardeau (et parfois le coût) supplémentaire que représente le fait d'avoir à toujours expliquer et justifier la nécessité de certaines mesures d'adaptation.

### **Préjugés des pairs évaluateurs**

Certaines personnes ont indiqué que les préjugés potentiels des pairs évaluateurs pouvaient les dissuader de justifier certains retards dans leurs travaux dans une demande de financement (en expliquant par exemple qu'elles ont dû travailler momentanément à temps partiel en raison de leur handicap). Elles ont expliqué que puisque l'évaluation tient compte de la capacité de la personne candidate à mener les recherches proposées, une personne en situation de handicap pourrait craindre d'être vue comme moins capable si elle fait part de son handicap. La peur du jugement des pairs évaluateurs a aussi été mentionnée comme un frein potentiel à l'envoi d'une demande. Enfin, une autre personne a affirmé qu'elle avait l'impression de « gaspiller » de l'espace dans sa demande au Programme de subventions à la découverte pour expliquer sa situation, et qu'elle aurait préféré consacrer cet espace au mérite de sa proposition.

### **Politiques, programmes et plateformes de candidature**

Certaines personnes ont expliqué que les politiques et programmes actuels ne sont pas exempts de capacitisme systémique, notamment dans les modalités d'évaluation des réalisations. Quelqu'un a mentionné que le parcours des scientifiques en situation de handicap est injustement comparé à celui des personnes sans handicap, et qu'on ne reconnaît pas le fait que les premières, quel que soit leur handicap, auront probablement besoin de davantage de temps pour leurs travaux de recherche.

Toujours sur la question des parcours, certaines personnes ont signalé qu'il faudrait tenir compte de la réalité de celles et ceux qui vivent avec des douleurs chroniques ou épisodiques, puisqu'une rechute peut les empêcher de respecter certaines échéances.

Certains coûts (participation à des événements, etc.) et délais (réception d'une pièce d'équipement particulière ou réaménagement d'un laboratoire) seraient négligés par les politiques actuelles et auraient des répercussions négatives sur le CV. Des personnes en situation de handicap peuvent aussi avoir besoin de mécanismes de soutien et de délais

supplémentaires pour faire une demande à un programme du CRSNG, mais elles sont continuellement tenues d'expliquer ou de justifier la nécessité de ces mesures, ce qui s'avère éprouvant à la longue.

Les demandes de justification touchent également les dépenses des scientifiques en situation de handicap (par exemple, un vol direct, mais plus dispendieux, pour participer à une conférence). Une personne a révélé qu'elle utilisait souvent ses fonds personnels pour éviter ces démarches supplémentaires. Ce n'est pas sans entraîner des inégalités avec les personnes sans handicap, qui sont peut-être moins susceptibles d'avoir à financer leur travail de leur propre poche.

Deux obstacles mentionnés dans les discussions touchent plus précisément la population étudiante. Les personnes qui prennent plus de temps pour terminer leurs études (par rapport au temps de diplomation attendu) en subissent le coût, puisqu'elles paient davantage de droits de scolarité que leurs collègues qui terminent plus vite. Bien que cette question ne soit pas du ressort du CRSNG, cette pression financière a été mentionnée comme un obstacle à la poursuite d'études de deuxième, voire de premier cycle. Cela explique peut-être en partie le phénomène d'attrition dans les études supérieures en SNG. La perception qu'il existe une limite au nombre de demandes déposées pour une possibilité de financement (Programme de bourses d'études supérieures du Canada au niveau de la maîtrise; Programme de bourses d'études supérieures du Canada au niveau du doctorat) a aussi été signalée comme un obstacle. Quelqu'un a expliqué que les étudiantes et les étudiants en situation de handicap qui commencent un diplôme en SNG ont parfois besoin de temps pour déterminer de quelles mesures d'adaptation elles et ils ont besoin, que la nature de leurs travaux peut changer, etc. Il est donc possible qu'après un refus, la situation de ces personnes ait changé et soit plus propice à l'acceptation de leur demande.

Enfin, les personnes rencontrées s'entendent toutes pour dire que les plateformes de candidature du CRSNG sont problématiques. Pour certaines personnes, ça ne vaut même pas la peine de faire une demande de financement auprès des trois organismes parce que le processus est trop frustrant et peu accessible; quelqu'un (qui s'identifiait comme une personne sans handicap) a raconté avoir aidé une connaissance (en situation de handicap) à faire une demande dans notre système et avoir trouvé la démarche difficile. Certaines des plateformes du CRSNG sont considérées comme conformes aux règles WCAG, mais on a fait valoir qu'il vaut mieux éviter de se fier aux explications des fournisseurs sur la conformité et l'accessibilité de leurs logiciels, car elles ont pour but de vendre un produit. En outre, respecter ce qui est perçu comme « le strict minimum » ne suffit pas. D'autres personnes ont affirmé que les systèmes du CRSNG présentent de réels obstacles, notamment pour les personnes qui utilisent un lecteur d'écran ou pour qui la coordination est difficile.

### **Culture de recherche en SNG**

La culture de recherche en SNG est perçue comme peu accueillante pour les personnes en situation de handicap qui font de la recherche – pour certaines d'entre elles, c'est là le principal obstacle. Les impératifs de productivité élevée et continue (à un rythme effréné) sont perçus comme capacitistes.

Un des exemples donnés était le manque de représentation des personnes en situation de handicap dans le milieu de la recherche en SNG. Pourquoi ces dernières font-elles si peu de demandes de financement de la recherche? Pourquoi en rencontre-t-on si peu dans le

domaine? Qu'apprennent les étudiantes et les étudiants en situation de handicap pendant leurs études de premier cycle (souvent un environnement hostile) pour les préparer – ou pas – à poursuivre au cycle supérieur, ou les outiller pour le marché du travail en SNG après leur formation? Pour illustrer cette sous-représentation des scientifiques en situation de handicap en SNG, certaines personnes ont par exemple mentionné être la seule ou le seul membre du corps professoral de leur établissement à mobilité réduite; d'autres ont dit n'avoir « jamais entendu parler » d'une autre professeure ou d'un autre professeur en situation de handicap.

En ce qui a trait plus généralement à l'excellence de la recherche, les personnes rencontrées ont reconnu que le domaine des SNG insiste encore beaucoup sur les « réalisations et publications classiques », plutôt que sur les répercussions sociales de la recherche.

Autre exemple : les publications dans les revues scientifiques. Les personnes en situation de handicap qui font de la recherche ont parfois moins de publications à leur actif que les scientifiques sans handicap (le nombre de publications étant souvent perçu comme un indicateur de l'excellence de la recherche). Selon certains commentaires, les publications elles-mêmes sont souvent inaccessibles pour les personnes qui utilisent un lecteur d'écran.

Enfin, les attentes quant à certaines activités du milieu universitaire – comme l'importance accordée au réseautage – ont aussi été données comme exemples d'obstacles. Reconnu comme un bon moyen d'acquérir du capital social qui pourrait mener à des collaborations, aider à trouver une nouvelle personne qui supervisera ses prochains travaux de recherche et ouvrir d'autres portes, le réseautage était aussi vu comme un obstacle. Par exemple, une personne déclarant avoir une perte d'audition a raconté qu'elle trouvait les événements de réseautage particulièrement difficiles parce que, n'entendant pas toujours bien les conversations et les échanges, elle a l'impression de ne pas pouvoir réellement contribuer aux conversations et craint de paraître donc « moins intelligente » ou « moins intéressée ».

### **Travail sur le terrain et en laboratoire**

Certaines personnes ont indiqué qu'elles travaillaient toujours de la maison (c'était parfois le cas même avant la pandémie), le campus n'étant pas un milieu sûr en raison des risques pour leur santé, ou les déplacements étant simplement trop compliqués. Le télétravail était vu comme un élément positif, même si l'on reconnaissait qu'il ne s'agit pas d'une solution universelle, notamment pour les personnes ayant besoin d'équipement de laboratoire spécialisé.

D'autres personnes ont mentionné qu'elles pourraient avoir besoin d'aide « physique » pour mener leurs recherches (transport des matières recueillies sur le terrain jusqu'à leur bureau ou espace de rangement sur le campus); il leur était toutefois difficile de déterminer qui pourrait les aider, puisqu'en raison de la nature et de la durée limitée du travail, ce type de tâches ne justifie pas l'embauche de PHQ, par exemple.

## **Mesures proposées pour aplanir ces obstacles**

### **Programmes, services et politiques du CRSNG**

#### **Accès à l'information et communications entre le CRSNG et sa communauté**

Afin d'accroître la transparence quant aux mesures d'adaptation possibles, il a été proposé de créer une page Web regroupant tous les renseignements relatifs aux mesures d'adaptation et au soutien, aux politiques et aux directives en matière d'accessibilité. Une autre mesure

consisterait à procéder à un audit ou à une analyse complète pour garantir l'accessibilité des pages Web du CRSNG.

### **Prestation des services**

Pour améliorer l'accessibilité des services fournis, le personnel du CRSNG devrait suivre davantage de formation pour mieux connaître et comprendre les obstacles que rencontrent les scientifiques en situation de handicap. Des formations spécialisées, par exemple sur les pratiques de communication accessibles, pourraient aussi aider à éliminer certains obstacles.

Le CRSNG pourrait également créer un guichet unique pour les demandes d'adaptation (ou nommer une personne responsable de ces demandes). Autre mesure qui pourrait aplanir certains obstacles à la prestation de services : s'assurer de consulter un groupe diversifié de personnes en situation de handicap pendant le développement de la Solution de gestion des subventions des trois organismes (SGSTO), un projet de solution axée sur l'utilisateur visant à mieux servir autant les personnes qui soumettent des demandes de financement, que celles qui les administrent et celles qui les évaluent, et ce, tout au long du cycle de gestion des subventions.

Pour ce qui est du processus d'évaluation par les pairs du CRSNG, deux mesures ont été proposées : enrichir le [module de formation sur les préjugés inconscients](#) en y intégrant les réalités des scientifiques en situation de handicap; et inviter davantage de pairs évaluateurs spécialistes des études critiques sur le handicap ou déclarant avoir un handicap.

### **Politiques des organismes**

Le CRSNG recueille, surveille et communique (sous forme de rapport) les données fournies en réponse au [Formulaire de déclaration volontaire des trois organismes](#) par des personnes candidates, des membres des comités de sélection ou d'évaluation ainsi que des membres de comités consultatifs ou de gouvernance. Ces données permettent de brosser un portrait de la population qui demande et obtient du financement du CRSNG et participe aux processus d'évaluation par les pairs et d'évaluation du mérite. Nous pouvons ainsi plus facilement suivre nos progrès sur les questions d'EDI au sein de nos programmes, recenser et éliminer les obstacles et élaborer des mesures pour accroître l'EDI dans les activités de recherche. Il est proposé de poursuivre ces activités de collecte, de surveillance et de production de rapports afin de mieux comprendre les obstacles à la participation aux programmes et comités du CRSNG.

Pour aider les personnes candidates qui ne sont pas en mesure de soumettre leur demande en temps voulu, le CRSNG devrait également officialiser et étoffer ses mécanismes de flexibilité.

Il est aussi recommandé de redéfinir l'excellence en recherche pour reconnaître un plus large éventail de contributions.

Pour terminer, il faudrait voir à l'élaboration d'un énoncé de principes par, avec et pour les personnes en situation de handicap, qui permettrait de définir la responsabilité collective du CRSNG et des membres de la communauté de la recherche qu'il finance, dans le but de promouvoir une recherche accessible et inclusive pour les personnes en situation de handicap, d'assurer un traitement, une analyse et une évaluation justes et équitables de la recherche menée par et pour les personnes en situation de handicap, et de bien soutenir les talents.

## Recherche en SNG

### Culture de recherche en SNG

L'utilisation des mécanismes actuels de communication avec un public externe (par exemple, les [articles percutants du CRSNG](#)) pour présenter régulièrement les réalisations de personnes en situation de handicap faisant de la recherche en SNG permettrait de mieux faire connaître leurs contributions et de faire tomber les préjugés, ce qui se répercuterait dans tout le milieu de la recherche en SNG.

### Coûts directs de la recherche

Le *Guide d'administration financière des trois organismes* (GAFTO) contient un [énoncé sur l'EDI](#) indiquant que « tous les établissements administrateurs [...] doivent déployer des efforts concertés pour élaborer et mettre en œuvre des politiques et des procédures aidant à atteindre les objectifs d'EDI dans l'utilisation des subventions afin d'assurer une participation équitable au système de recherche. » Certains établissements hésitent toutefois à approuver les dépenses liées aux mesures d'adaptation, particulièrement lorsqu'il existe une option moins onéreuse (les déplacements sont souvent donnés en exemple). Des gestes concrets peuvent toutefois être posés, par exemple travailler de concert avec les établissements pour mieux faire connaître les attentes en la matière. Il pourrait aussi être bon d'explorer d'autres formes d'aide financière (ou d'ajouter, dans les formulaires de demande, un poste budgétaire pour les dépenses liées aux mesures d'adaptation) afin de corriger les iniquités auxquelles se heurtent les personnes en situation de handicap, forcées de couvrir ces dépenses avec leurs fonds de recherche.

### Accessibilité des réunions et des conférences

En exigeant que les événements financés par le CRSNG soient accessibles, on enverrait un message clair à tout le milieu. Les personnes en situation de handicap jouiraient peut-être ainsi d'une plus grande accessibilité, et toute la culture du milieu pourrait être transformée par l'intégration proactive de ces considérations. L'adoption d'autres formes d'aide financière pour les mesures d'adaptation lors des événements et conférences favoriserait également l'inclusion des personnes en situation de handicap.

### Réalisation de travaux sur le terrain et en laboratoire

Le programme [Dimensions](#) et les [subventions de renforcement de la capacité des établissements en matière d'équité, de diversité et d'inclusion](#) pourraient contribuer au développement, à l'utilisation et à la diffusion de pratiques exemplaires qui seraient ensuite adoptées par les établissements pour soutenir les membres de leur communauté. Certains établissements font preuve d'une belle créativité pour adapter les espaces de travail et améliorer l'accessibilité des travaux sur le terrain (ou trouver d'autres façons de faire); ces idées pourraient être mises en commun. Enfin, les programmes actuels (des trois organismes et d'autres partenaires) pourraient être adaptés pour soutenir financièrement la mise en place d'infrastructures de recherche accessibles.

### Réactions face aux mesures proposées

#### Culture de recherche en SNG

Un souhait exprimé par plusieurs était que le CRSNG contribue à la création d'un système de recherche postsecondaire plus accessible et inclusif et d'une culture plus accueillante en SNG. La mise en avant des réalisations des scientifiques en situation de handicap était vue d'un œil positif, à l'exception d'une mise en garde sur la diversité de façade.

Certaines personnes ont aussi précisé que pour changer la culture, il faut travailler en amont – le travail auprès de la population étudiante est par exemple une avenue prometteuse. On a demandé si le CRSNG pourrait créer des bourses pour les personnes aux études en situation de handicap (peut-être avec la même approche que pour les BRPC, pour lesquelles les établissements peuvent soumettre, au-delà de leur quota, des demandes de candidates et candidats s'étant déclarés autochtones). En réservant des fonds aux personnes aux études en situation de handicap, on encouragerait ces dernières tout en poussant potentiellement le milieu de la recherche à les embaucher davantage.

Une autre suggestion, qui n'est toutefois pas du ressort direct du CRSNG, est d'inclure davantage de chercheuses et chercheurs en situation de handicap dans les manuels de science. On jugeait utile d'accroître la visibilité de ces personnes dans le curriculum scientifique, puisque les préjugés à leur égard sont nombreux.

### **Politiques et programmes du CRSNG**

Puisqu'il existe différents types de handicaps et que leurs répercussions varient d'une personne à l'autre, il a été recommandé que le CRSNG fasse preuve de souplesse dans sa lutte contre les obstacles potentiels. La discussion a porté plus précisément sur trois politiques et programmes actuels du CRSNG.

Il a d'abord été question des possibilités de financement direct pour favoriser l'accessibilité. Quelqu'un a fait valoir que le texte des possibilités existantes pourrait être plus clair en indiquant, le cas échéant, que les fonds peuvent être consacrés à l'accessibilité. Le [programme de subventions d'outils et d'instruments de recherche](#) (OIR) a été donné en exemple : une personne a expliqué que compte tenu de ses besoins particuliers en matière de mobilité, elle a besoin d'un certain type de véhicule pour se rendre sur le terrain (tandis que « n'importe quelle » camionnette pourrait faire l'affaire pour les personnes sans handicap). Si l'information sur ce programme précisait les mesures d'adaptation prises en compte, les chercheuses et les chercheurs seraient peut-être plus susceptibles de soumettre une demande. Il a aussi été suggéré de créer de nouvelles possibilités de financement, qui pourraient par exemple être modelées sur les fonds pour les chercheuses et les chercheurs en début de carrière du [supplément Tremplin vers la découverte](#). Cela se voulait une mesure concrète que pourrait prendre le CRSNG pour rembourser les dépenses supplémentaires que les scientifiques en situation de handicap doivent couvrir en pigeant dans leurs subventions de recherche.

Certaines personnes ont suggéré d'ajouter aux possibilités de financement actuelles des exigences ou un libellé encore plus clair. Par exemple, pour que les changements se répercutent en dehors du milieu universitaire, on pourrait exiger pour les [subventions Alliance](#) que les partenaires aient des politiques d'accessibilité détaillées afin de mieux soutenir les scientifiques en situation de handicap de leur organisation. Il a aussi été suggéré d'ajouter aux lignes directrices relatives aux demandes une question sans équivoque, semblable à ce que le CRSNG a fait pour l'EDI : comment l'accessibilité est-elle prise en compte dans votre demande?

Lorsqu'il a été question des mesures prises par le CRSNG, certaines personnes jugeaient que l'ajout d'un [énoncé sur l'EDI au GAFTO](#) n'était pas suffisant. Ces personnes ont précisé que si un établissement n'a pas de politique inclusive reconnaissant les besoins d'accessibilité, ou que ses responsables manquent d'information, ce sont les scientifiques en situation de handicap qui s'en trouvent pénalisés. Elles ont fait valoir que bien souvent, les chercheuses et les chercheurs

comptent sur leur établissement pour tracer la voie en matière de politiques et de dépenses, et reçoivent parfois des renseignements incomplets ou inexacts. Le CRSNG pourrait améliorer la circulation de ce genre d'information auprès des responsables.

De manière générale, les gens voyaient d'un bon œil la proposition d'élaborer conjointement avec les scientifiques en situation de handicap un énoncé de principes sur la recherche menée par, avec et pour les personnes en situation de handicap. La question a soulevé quelques réflexions : dans certains cas, les personnes en situation de handicap **sont les seules à même de mener certaines recherches, ou sont en meilleure position** pour le faire; la mise à contribution des personnes en situation de handicap se traduit par des travaux de meilleure qualité et plus novateurs (puisqu'ils requièrent de nouvelles approches méthodologiques, permettent une meilleure compréhension d'un sujet en laissant plus de place à la diversité, etc.).

### **Nouveautés et améliorations proposées aux pratiques de prestation de services du CRSNG**

Améliorer les connaissances sur les personnes en situation de handicap, mettre au jour les préjugés envers ces personnes et s'y attaquer, augmenter le recours aux pratiques prometteuses pour des communications accessibles : toutes ces mesures étaient vues comme de bons points de départ. Une personne déplorait toutefois que le [module des trois organismes sur les préjugés inconscients](#) (qui est en cours de révision et auquel s'ajoutera bientôt du contenu sur les personnes en situation de handicap) n'était pas lui-même entièrement accessible (présentation du contenu, navigation dans le module).

Sur la question des plateformes de candidature du CRSNG, une personne a souligné un des aspects positifs du CV commun (CVC), soit la possibilité de récupérer l'information des années précédentes (puisque remplir le CVC prend beaucoup de temps). En ce qui a trait à la SGSTO, une des recommandations était d'aller plus loin que la simple conformité aux règles WCAG en visant une accessibilité véritable. Pour ce faire, il faudrait mettre à contribution diverses personnes en situation de handicap (pour l'essai et l'évaluation des solutions proposées). Quelqu'un a aussi recommandé de se méfier des listes de vérification, qui ne servent généralement qu'à respecter les exigences minimales et ne favorisent pas réellement l'accessibilité.

On jugeait utile de créer un guichet unique pour les demandes liées à l'accessibilité à l'intention des personnes en situation de handicap (qui font une demande de financement ou sont membres d'un comité d'évaluation ou de gouvernance du CRSNG). Le fait d'adopter cette mesure était aussi vu comme un moyen d'accroître la transparence et comme une preuve de l'importance accordée par le CRSNG à l'accessibilité et à l'EDI – ce qui enverrait un message positif à tout le milieu.

### **Réunions et conférences**

Les conférences et réunions en mode hybride étaient jugées favorablement, considérées comme une mesure pour accroître l'accessibilité, et pas seulement pour les personnes en situation de handicap. En effet, d'autres populations (communauté étudiante, personnes moins nanties ou dont les déplacements sont compliqués par une question de visa) pourraient bénéficier d'un accès virtuel aux conférences. Certaines personnes étaient d'avis que cela devrait maintenant aller de soi et que tout le monde devrait avoir les mêmes avantages, quel que soit le mode (l'accès aux périodes de questions devrait être le même en ligne qu'en

personne, par exemple). Quelqu'un a toutefois objecté que selon son expérience, les conférences virtuelles étaient loin d'être optimales pour le réseautage et qu'elles ne devraient pas remplacer entièrement les événements en personne.

Une suggestion formulée à l'endroit du CRSNG était qu'une personne-ressource en matière d'accessibilité soit nommée pour chaque événement, et que cette dernière demande proactivement aux personnes qui s'y inscrivent d'indiquer toute exigence en matière d'accessibilité avant le début de l'événement.

## **Autres thèmes ressortant des consultations**

### **Importance des termes utilisés**

La question n'a pas été évoquée à chaque discussion, mais lorsque cela a été le cas, toutes et tous s'entendaient généralement pour dire que les mots choisis sont d'une importance capitale. Le vocabulaire utilisé pour parler des handicaps et la définition des termes « handicap » et « accessibilité » étaient vus comme un enjeu de taille qui influencera la vision et les actions du CRSNG. Certaines personnes se sont par exemple montrées très critiques de la définition de « handicap » utilisée dans la LCA (et reprise dans le formulaire de déclaration volontaire des trois organismes) : pour certaines personnes, cette définition est axée sur l'idée de déficience; pour d'autres, le fait qu'elle parte d'un point de vue médical était problématique. Quelques réactions en vrac : « Les handicaps y sont présentés comme une faiblesse, une déficience ou une incapacité... Pourquoi s'identifierait-on à cela? »; « Personne n'a envie de se voir comme un "produit défectueux". ». Une autre personne a déclaré que l'expression « personnes en situation de handicap faisant de la recherche » frôlait l'insulte, nous suggérant plutôt de créer un écosystème de recherche où « toutes les chercheuses et tous les chercheurs, quelles que soient leurs capacités » ont accès à l'information et aux outils nécessaires pour réussir. On a aussi fait valoir que la définition de handicap ne ratisait peut-être pas assez large, puisque les personnes souffrant de douleurs chroniques pourraient par exemple ne pas avoir l'impression qu'elle s'applique à leur situation.

D'autres personnes ont souligné que la compréhension qu'a le CRSNG de l'accessibilité influencera forcément ses actions (sa proactivité pour repérer et éliminer les obstacles, ou sa simple réactivité aux demandes au fur et à mesure). Un autre commentaire est ressorti de certaines consultations : les termes utilisés par les organismes de financement ne sont pas dénués de préjugés (on a parlé de termes « capacitistes »). Selon les commentaires recueillis, ces termes et leur définition influencent le processus d'évaluation des bourses d'études et des subventions et bourses de recherche et ont par conséquent des répercussions négatives pour les scientifiques en situation de handicap. Une autre personne était d'avis qu'il faudrait carrément remplacer certains termes : plutôt que de parler de « handicap », il faudrait mettre l'accent sur la capacité, ce qui serait moins stigmatisant; au lieu de parler de « mesures d'adaptation », ce qui évoque presque une faveur, on pourrait dire que l'on s'efforce de « rendre l'environnement propice à ce que la personne donne le meilleur d'elle-même ». Fait intéressant, on a aussi eu droit à un avis diamétralement opposé : « Appelons un chat un chat ». Cette personne a ajouté que si certains peuvent avoir de la difficulté à accepter leur handicap, elle se considérait pour sa part comme une « personne handicapée ».

Il y avait aussi certains questionnements sur les raisons pour lesquelles l'accessibilité est souvent laissée de côté quand il est question d'EDI (et souvent omise dans les formations sur le sujet). Les personnes en situation de handicap sont ainsi ignorées, vues comme un élément

secondaire. Mais fait réjouissant, les établissements optent de plus en plus pour un ajout explicite du « A » à la formule (EDI-A).

### **Absence de consensus sur la collecte de données**

La collecte des données de déclaration volontaire, particulièrement autour des questions de handicap, a donné lieu à des prises de position tranchées. D'un côté, certaines personnes s'opposaient à ce mécanisme, avançant que les motifs de collecte sont flous et que le libellé des questions manque de tact (une personne jugeait que les mots utilisés étaient dévalorisants, qu'ils sous-entendaient que « l'on n'est pas capable de faire ce que les autres font sans aide »). D'autre part, certaines personnes étaient d'avis que les organismes ne recueillaient pas assez d'information, ajoutant qu'il faudrait avoir des données sur l'âge d'apparition en plus du type de handicap, pour mieux comprendre la gravité de la situation et les obstacles que la personne peut avoir rencontrés. Une personne a souligné que « les données sont un puissant outil de revendication et de changement », tandis qu'une autre estimait que les personnes choisissant de ne pas répondre compliquent la tâche du CRSNG, puisqu'il est « difficile de développer des initiatives si l'on ne sait pas qui soumet des demandes. » Quelqu'un a aussi suggéré de compiler des données sur les types de mesures d'adaptation demandées et leur coût, car cela pourrait orienter les décisions sur la bonification du soutien financier.

Lorsqu'il a été question du faible taux de réponse à la question sur les handicaps, beaucoup étaient d'avis que les organismes devraient préciser pourquoi elles recueillent ces données, convenant qu'il s'agit d'un sujet délicat. Le CRSNG pourrait expliquer que cette information l'aide à mesurer ses progrès en matière d'EDI dans ses programmes, à repérer et éliminer les obstacles et à se doter de nouvelles mesures qui favoriseront l'EDI dans le milieu de la recherche.

### **Poursuite des consultations**

Bon nombre de personnes rencontrées ont exprimé le désir de poursuivre la discussion (« Restons en contact »; « N'hésitez pas si jamais je peux vous aider. »). Une personne a décrit ces consultations sur l'accessibilité comme « cruciales » et, sans surprise, la nécessité d'entreprendre d'autres consultations auprès des personnes en situation de handicap a été soulignée à de nombreuses reprises. On jugeait qu'il était nécessaire que les organismes de financement collaborent avec des personnes en situation de handicap dès qu'ils s'attaquent à l'élaboration de nouvelles politiques ou de nouveaux programmes (par exemple, la SGSTO). En ce qui a trait au développement du Plan sur l'accessibilité du CRSNG et au respect de la LCA, certaines personnes estimaient que le CRSNG aurait dû adopter une approche semblable à celle des IRSC et du CRSH, qui ont opté pour des comités consultatifs externes. À l'avenir, les mesures recommandées devraient être testées comme il se doit, de concert avec des personnes en situation de handicap. D'autres personnes se sont dites généralement satisfaites du CRSNG, qui a pris le temps de consulter les personnes concernées.

Une piste pour recruter davantage de personnes: ajouter une question au formulaire de déclaration volontaire, par exemple en y demandant : « Aimerez-vous participer à des consultations du CRSNG? » (avec l'option d'ajouter son adresse courriel si l'on répond « oui »).

### **Formation de la relève**

Abordée dans des discussions sur les préjugés entourant les personnes en situation de handicap, la formation de la relève en SNG s'est ajoutée à la liste des obstacles.

Selon les témoignages recueillis, il y a très peu d'incitatifs à l'embauche de personnel étudiant en situation de handicap. Au contraire, on a fait état de nombreuses inquiétudes directement liées à la manière dont le CRSNG évalue le critère de PHQ dans les demandes de financement. Un exemple : lorsque vient le temps de décrire les « résultats de formation », les chercheuses et les chercheurs qui travaillent avec une étudiante ou un étudiant en situation de handicap auront peut-être peu à dire sur la suite du parcours en SNG, puisque ces personnes peuvent être victimes de discrimination dans les pratiques d'embauche une fois leur diplôme obtenu et donc ne pas faire carrière dans ce domaine. D'autres personnes ont rapporté que des collègues jugeaient que les investissements de temps et d'énergie nécessaires pour embaucher une personne en situation de handicap ou rendre leur laboratoire accessible n'en valaient pas la peine; elles ont aussi affirmé que les préjugés et les idées reçues sur le « manque de compétence » décourageaient les gens « d'investir » dans l'embauche de personnel étudiant en situation de handicap.

La présélection des universités pour les bourses étudiantes était aussi vue comme un obstacle. Puisque les étudiantes et les étudiants en situation de handicap font l'objet de préjugés (et doivent souvent faire valoir le bienfondé des mesures d'adaptation demandées auprès de leur établissement), certaines personnes ont laissé entendre que les établissements n'étaient peut-être pas les mieux placés pour faire une sélection objective.

### **Reddition de comptes, suivi et ressources**

Certaines personnes ont ajouté qu'il faudrait des mécanismes de reddition de comptes clairs. Même si le personnel est passionné et motivé, certaines personnes se montraient sceptiques et craignaient que sans ressources et structure de reddition de comptes claire, tout ce travail se résume à un exercice de façade. Le CRSNG doit pouvoir compter sur des décideurs ayant l'autorité d'imposer des changements – par exemple, une dirigeante principale ou un dirigeant principal de l'accessibilité qui aurait un poste haut placé au sein du CRSNG et serait une figure d'autorité à même de mesurer les progrès accomplis. Cette personne devrait être consciente des obstacles et des besoins propres au domaine des SNG (car certains obstacles à l'accessibilité ne touchent que ce domaine); elle devrait relever directement de la haute direction, plutôt que des RH.

Enfin, la question des efforts du CRSNG pour atteindre les objectifs de son Plan sur l'accessibilité est aussi venue sur le tapis. Certaines personnes ont demandé comment le CRSNG comptait mesurer ses progrès. Qu'entend l'organisme par désir « d'améliorer l'accessibilité »? Comment a-t-il l'intention de faire état de ses progrès sur la question?

### **Élargissement de notre champ d'action**

Certaines personnes étaient d'avis que le CRSNG devrait tâcher d'élargir ses critères d'admissibilité à d'autres organisations, par exemple des organisations non gouvernementales qui font de la recherche. Puisque des personnes en situation de handicap font parfois de la recherche au sein de ces organisations, les rendre admissibles au financement du CRSNG pourrait leur ouvrir de nouvelles perspectives à l'extérieur du milieu universitaire.

Les personnes qui travaillent en recherche interdisciplinaire confiaient qu'il était presque impossible de faire reconnaître ces travaux par les organismes de financement, qui se concentrent surtout sur les disciplines « traditionnelles », excluant par le fait même les études sur le handicap. Il a aussi été question de l'absence de financement pour la recherche en EDI

dans le domaine des SNG, un problème qui pourrait aider à transformer la culture du milieu si l'on s'y attaquait.

## **Prochaines étapes**

Le CRSNG a commencé la rédaction de son Plan sur l'accessibilité alors que les consultations étaient encore en cours. Comme certaines personnes n'ont été interviewées que plus tard dans le processus, leurs suggestions plus pointues n'ont pas été intégrées au Plan. Leurs commentaires allaient toutefois dans le même sens que ceux déjà recueillis, mais ajoutaient des exemples aux points déjà soulevés.

Suivant la publication de son premier Plan sur l'accessibilité, le CRSNG élaborera un plan de mise en œuvre présentant des mesures précises et un échéancier en fonction duquel seront mesurées les avancées. Les commentaires recueillis dans le cadre du processus de consultation guideront également l'élaboration de ce plan.

Le CRSNG publiera son premier rapport d'étape annuel d'ici le 31 décembre 2023. Il aura l'occasion de procéder à une autre révision trois ans après la publication du Plan afin d'ajouter les obstacles relevés depuis et d'ajuster les objectifs à la lumière des progrès réalisés. De nombreux mécanismes de rétroaction, notamment un [formulaire](#) qui pourra être rempli de façon anonyme, permettront au personnel, aux membres du milieu de la recherche et au grand public de continuer à enrichir ce plan.

## Bibliographie

Careers Research and Advisory Centre. *Qualitative research on barriers to progression of disabled scientists*, Cambridge (Royaume-Uni), 2020, 80 p. En ligne : <https://royalsociety.org/-/media/policy/topics/diversity-in-science/qualitative-research-on-barriers-to-progression-of-disabled-scientists.pdf>

Chiarella, D. et G. Vurro. « Fieldwork and disability: an overview for an inclusive experience », *Geological Magazine*, vol. 157, n° 11 (2020), p. 1933-1938. DOI :10.1017/S0016756820000928. En ligne : <https://www.cambridge.org/core/journals/geological-magazine/article/fieldwork-and-disability-an-overview-for-an-inclusive-experience/4FDC4307FBA45729EA2F972E6C7C7C63>

Hartmann, A. C. « Disability inclusion enhances science », *Science*, vol. 266, n° 6466 (2019), p. 698. DOI : 10.1126/science.aaz0271. En ligne : <https://www.science.org/doi/full/10.1126/science.aaz0271>

Stokes, A., A. D. Feig, C. L. Atchison et B. Gilley. « Making geoscience fieldwork inclusive and accessible for students with disabilities », *Geosphere*, vol. 15, n° 6 (2019), p. 1809-1825. DOI : <https://doi.org/10.1130/GES02006.1>. En ligne : <https://pubs.geoscienceworld.org/gsa/geosphere/article/15/6/1809/574966/Making-geoscience-fieldwork-inclusive-and>

Usher, A. *The State of Postsecondary Education in Canada, 2022*, Toronto, Higher Education Strategy Associates, 2022, 136 p. En ligne : <https://higheredstrategy.com/wp-content/uploads/2022/09/SPEC-2022-3.pdf>

Wellcome Trust. *What Researchers Think About the Culture They Work In*, Londres, 2020, 51 p. En ligne : <https://wellcome.org/sites/default/files/what-researchers-think-about-the-culture-they-work-in.pdf>

# Annexe A : Acronymes et sigles

## ACRONYMES ET SIGLES EMPLOYÉS DANS CE DOCUMENT

- BRPC : Bourses de recherche de 1<sup>er</sup> cycle
- CRSH : Conseil de recherches en sciences humaines
- CRSNG : Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada
- CVC : CV commun
- EDI : Équité, diversité et inclusion
- GAFTO : Guide d'administration financière des trois organismes
- IRSC : Instituts de recherche en santé du Canada
- LCA : Loi canadienne sur l'accessibilité
- OIR : Outils et instruments de recherche
- PHQ : Personnel hautement qualifié
- SGSTO : Solution de gestion des subventions des trois organismes
- SNG : Sciences naturelles et génie
- WCAG : Règles pour l'accessibilité des contenus Web

## Annexe B : Consultations : Questions de réflexion

Les questions suivantes ont servi de base aux échanges :

### Obstacles auxquels se heurtent les scientifiques en situation de handicap

1. Selon vous, quels sont les trois principaux obstacles rencontrés par les personnes en situation de handicap qui travaillent en recherche dans les domaines des sciences naturelles et du génie (qu'ils soient ou non mentionnés dans les prochaines diapositives)?
2. Parmi les obstacles mentionnés, auxquels devrions-nous nous attaquer en premier (c'est-à-dire ceux dont l'élimination en priorité aurait la plus grande incidence)?

### Vers le Plan d'action du CRSNG en matière d'accessibilité

3. Quels sont les points forts du CRSNG dans le domaine de la *conception et prestation de programmes et de services*? Que devrions-nous continuer de faire?
4. D'après votre expérience (à votre travail, dans vos échanges avec d'autres organismes, etc.), qu'est-ce qui a été efficace pour améliorer l'accessibilité des programmes, des politiques, des services, etc.?
5. Y a-t-il d'autres politiques ou pratiques prometteuses que nous devrions envisager de mettre en œuvre à court ou à long terme?
6. De manière générale, auriez-vous des recommandations à formuler au CRSNG quant à la manière dont il pourrait progresser vers un écosystème de recherche sans obstacle?

### Questions générales

7. Quelles autres parties prenantes clés (personnes qui sont en situation de handicap, qui défendent les intérêts de ces personnes ou dont les recherches peuvent aider ces personnes) du milieu des sciences naturelles et du génie devrions-nous consulter?
8. Comment le CRSNG peut-il venir à bout des réticences des personnes à déclarer qu'elles sont en situation de handicap?
9. Avez-vous des commentaires à formuler concernant le contenu de la présentation ou, de façon plus générale, les mesures prises par le CRSNG pour assurer un accès équitable aux fonds de recherche pour les scientifiques en situation de handicap?